



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 15 février 2022

1. Désignation du secrétaire de séance
 2. Classement en agglomération du hameau du Liers
 3. Prorogation du bail à construction conclu avec la SDH pour le lotissement Les Tourterelles
 4. Analyse des charges du personnel et proposition modification du temps de travail d'un agent
 5. Projet d'un Centre de Santé
 6. Questions diverses
-

Date de la convocation : 08/02/2022

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 17 ; votants : 19

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, CHARLETY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis (visio), BURTIN Nicole, DURAND Lionel, LEDEUIL Estelle, COMBET Stéphane, COMBALOT Christelle, BRECHET Alexandre (visio), PELLERIN Annick, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude.

Membres absents : LACROIX Franck donne pouvoir à MARTIN David ; COMBALOT Chrystelle donne pouvoir à ORTUNO Michelle.

1. Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Catherine Péron est désignée secrétaire de séance.

2. Classement en agglomération du hameau du Liers

En lien avec la Commune de Longechenal, une réflexion a été entamée pour classer en agglomération le hameau du Liers.

En effet, considérant la vitesse excessive des automobilistes sur la route départementale 51 G, la topographie des lieux et le profil de la voirie, le classement en agglomération du hameau du LIERS par les communes permettrait de réduire la vitesse dans le hameau à 50 Km/h. Cela implique d'acheter des panneaux de signalisation pour marquer l'entrée et la sortie de la zone limitée à 50 Km/h.

A noter que le Département continuera le déneigement et le salage sauf si des aménagements supplémentaires les rendaient incompatibles.

L'entretien est à la charge du budget des communes, le Département subventionne les investissements,

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer du classement en agglomération, de la partie du hameau du Liers sur le territoire de Châbons et par conséquent de limiter la vitesse à 50 Km/h.

Adopté à l'unanimité.

3. Prorogation du bail à construction conclu avec la SDH pour le lotissement Les Tourterelles

Depuis le 1^{er} août 1996, la Société Dauphinoise de l'Habitat est titulaire d'un bail à construction conclu avec la commune de Châbons pour la réalisation et la gestion d'un immeuble de 16 logements sociaux individuels avec garage situés Chemin du 8 Mai. Ce bail a été conclu pour une durée de 45 ans soit jusqu'au 31 juillet 2041.

La Loi Climat vise à lutter contre les passoires énergétiques (DPE « F » ou « G ») et ainsi prévoit l'interdiction pour les bailleurs de louer ces logements à l'horizon 2025. Pour sortir le patrimoine de ces étiquettes F et G, ceci implique des travaux importants avec des changements du mode de chauffage et de distribution de l'eau chaude sanitaire, de l'isolation thermique par l'extérieur lorsque c'est possible techniquement, changement de la VMC, isolation des combles et locaux non chauffés.

Les études qui seront menées auront comme objectif de classer le patrimoine, après travaux, a minima en étiquette D.

Le coût prévisionnel des travaux par logement serait de 25 000 € HT.

Le groupe Châbons « Les Tourterelles 1 & 2 », a été classé « F » au DPE.

Le programme de travaux pour réhabiliter les logements au niveau énergétique est estimé à un montant de 25000 € par logement.

Pour financer les travaux, la SDH emprunte auprès de la CDC pour une durée de 25 ans. Dans le contexte actuel pour cette opération, il y aurait un écart entre la durée du bail initial et la durée du nouvel emprunt.

Compte tenu de l'ampleur de ces travaux, la SDH sollicite une prorogation de 10 ans de la durée du bail à construction, avec un nouveau terme fixé au 31 juillet 2051.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux et l'amélioration des conditions de vie des habitants des Tourterelles, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

4. Analyse des charges du personnel et proposition de modification du temps de travail d'un agent

Depuis près de deux ans, trois constats concernant la charge de travail des agents administratifs :

1) Augmentation considérable du trafic de l'Agence Postale communale suite à plusieurs phénomènes :

- Fermeture de la poste de Virieu, fermeture temporaire puis modification des horaires de celle du Grand Lemps
- Augmentation générale du nombre de colis en transit ces dernières années et ce phénomène a été particulièrement exacerbé par la pandémie de COVID-19 : beaucoup de colis toute l'année et non plus que pour Noël et les soldes !

En conséquence, si avant il était possible pour la secrétaire d'accueil de gérer les affaires de la Mairie en même temps que la Poste, cela devient de plus en plus compliqué et les heures d'ouverture de la Mairie sont souvent dédiées presque exclusivement à l'Agence Postale. Notre apprentie Mylène s'occupe de la Poste le lundi et le mardi matin mais cela ne suffit pas à « désengorger » la situation.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 15 février 2022

2) Augmentation du temps passé par un agent pour la gestion de l'urbanisme suite à un changement d'organisation lors du nouveau mandat : l'élu en charge de l'urbanisme ne passe plus autant de temps que l'élu précédent sur les dossiers et s'appuie bien plus sur la secrétaire responsable de l'urbanisme. Par ailleurs, le service proposé a beaucoup évolué : les CU délivrés sont plus détaillés, des documents ont été mis en place qui nécessitent du temps de rédaction. Actuellement, au lieu des 16H / 35 devant initialement être alloués à l'urbanisme, la secrétaire y consacre en réalité 26 H / 35. A noter que la charge de travail va encore continuer à augmenter avec la reprise des Permis de Construire prévue cette année. Il faudra donc prévoir que la secrétaire puisse consacrer encore davantage de temps à l'urbanisme (31H / 35).

3) Augmentation du nombre d'opérations de comptabilité

La comptable doit de plus en plus déléguer certaines de ses missions car le nombre d'opérations de comptabilité a considérablement augmenté ces dernières années. Le marché public de l'église lui prend aussi énormément de temps. La multiplication des petits contrats CDD pour répondre au protocole sanitaire mis en place dans les écoles a par ailleurs beaucoup alourdi la procédure mensuelle des paies. L'apprentie et la secrétaire à l'accueil l'aident maintenant au moins 2 demi-journées par semaine pour le CCAS et les factures de fonctionnement.

Ces 3 évolutions entraînent :

- Une surcharge de travail notamment pour la secrétaire d'accueil actuellement à 19H et pour la comptable.
- Un manque de fluidité du fait qu'il y ait trois personnes différentes qui gèrent l'accueil sur des horaires décalés ce qui entraîne nécessairement des « loupés » en termes de communication.
- Une difficulté particulière pour la secrétaire d'accueil qui n'est là que 19H/35 (les après-midi) : il lui faut en permanence jongler avec ce qu'elle a « raté » le matin et des tâches différentes tout en étant interrompue constamment par les administrés : accueil mairie, état civil, La Poste, périscolaire, comptabilité.

Pour remédier à cette situation, améliorer le service rendu aux usagers et le bien-être au travail de nos agents, il est proposé :

1) De modifier le temps de travail de la secrétaire à 19H pour la passer à temps plein.

Après analyse des charges de personnel, cela est envisageable d'autant qu'un agent à 35H est parti à la retraite et a été remplacé par un apprenti.

2) De modifier les horaires d'ouverture de la Mairie afin de libérer des plages de 2h30 à 3h30 de travail sans interruption les après-midi (voir en rouge les changements et en italique les horaires actuels). En ouvrant un peu plus tôt le matin, cela permet de conserver une amplitude d'ouverture de 18H / semaine. Il est proposé que ces nouveaux horaires soient mis en place à partir du lundi 4 avril.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h-12h <i>(9h30-12h)</i>	9h-12h <i>(9h30-12h)</i>	Fermé	9h-12h <i>(9h30-12h)</i>	9h-12h <i>(9h30-12h)</i>	9h-12h
Fermé <i>(16h-17h30)</i>	16h-17h30		Fermé <i>(15h30-17h30)</i>	<i>16h-17h30</i> <i>(Fermé)</i>	Fermé

**en rouge, les horaires qui changent par rapport aux horaires actuels. En italique, les horaires actuels.*

3) De changer le système de gestion de l'état civil avec un fonctionnement avec prise de rendez-vous : les administrés viennent faire leur demande en mairie, les secrétaires prennent les documents nécessaires pour satisfaire leur demande et fixent un rendez-vous hors horaires d'ouverture au public pour que les administrés viennent signer et récupérer leurs documents. Cela permettra aussi de fluidifier le trafic en Mairie/Agence Postale sans que des opérations trop longues d'état civil viennent créer des files d'attente.

Il est demandé au Conseil de délibérer sur ces 3 propositions.

Adopté à l'unanimité.

5. Projet d'un centre de santé

Suite à un échange de mails avec les deux médecins « rescapés » de Châbons, l'idée a germé de monter un Centre communal ou intercommunal de santé afin de pallier au départ successif de 2 médecins sur le territoire communal.

Un centre communal de santé est une structure médicale dont le gestionnaire est la Commune (ou l'interco pour un centre intercommunal). Les professionnels de santé qui exercent dans un Centre communal de santé sont salariés de la Commune (ou l'interco si centre intercommunal).

L'intérêt pour une collectivité locale de créer un Centre de santé est notamment d'améliorer et de faciliter l'accès aux soins sur son territoire. Ces structures sont attractives pour les professionnels de santé, notamment les jeunes médecins qui souhaitent s'installer sans les « risques » liés au démarrage d'une activité en libéral. Cela ouvre aussi la porte à de nombreux financements et permet d'avoir une amplitude d'ouverture plus large.

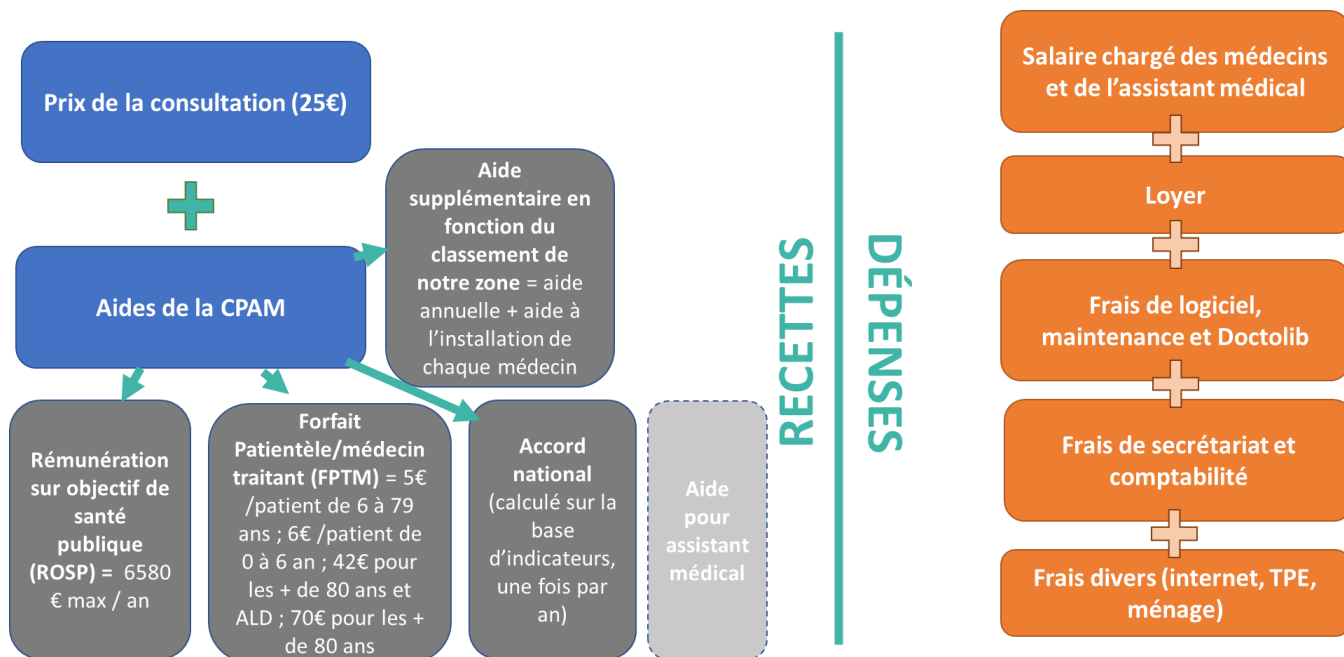
Pour monter un centre de santé, 3 étapes sont nécessaires :

1) Créer un Centre de santé sur le plan juridique, en lien avec l'ARS et **rédiger un Projet de santé**. Ce projet doit s'appuyer sur un vrai diagnostic de territoire et présenter des données claires et détaillées (appui du GRCS pour la rédaction). Si ce projet est validé par l'ARS, les aides de la CPAM sont automatiques.

2) Salarié les médecins. Au niveau RH, les médecins et autres personnels sont en CDD (contrat de droit public, catégorie A), contrat de 3 ans renouvelable une fois puis CDI. Appui sur le CDG possible pour cette partie « contrat ». Les secrétaires peuvent être embauchées avec des contrats aidés. Le statut d'assistant médical est intéressant et bénéficie d'aides de la CPAM.

3) Créer une régie de recettes pour les consultations. Sur les 25€ de consultation, faire payer aux usagers directement 7,5€ puis remboursement de la part primaire par la CPAM.

Recettes et dépenses d'un centre communal de santé :



Il faut compter 9 mois à un an entre le début de la réflexion pour ouvrir un centre de santé et son inauguration.

Pendant toute la période initiale, la Commune peut compter sur l'appui du GRCS, une structure régionale unique en France qui aide les porteurs de tels projets à rédiger leur projet de santé et à faire des demandes de subvention.

Un centre communal ou intercommunal de santé permettrait :

- De faire venir plus facilement de nouveaux médecins sur le territoire
- D'inciter les médecins en place à rester et donc de pérenniser le personnel médical
- De proposer une offre de soins plus qualitative avec des amplitudes horaires plus importantes

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer pour décider si la Commune souhaite mener une étude préalable pour ce projet de centre de santé communal.

Adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

- Sylvie Meyer :
 - ✓ Magasin pour rien : plus de 35 personnes sont venues en février dont des personnes qui avaient lu l'article dans le journal de la CCBE. Bons retours.
 - ✓ Le Magasin pour rien a été sollicité par l'association La Vie devant soi qui organise en partenariat avec Vintage le 12 mars un parcours dans le village et souhaitait le faire terminer dans le Magasin pour rien pour faire découvrir le magasin.
- Marie-Pierre Barani :
 - ✓ Elans solidaires souhaiterait que les ateliers informatiques proposés dans le cadre du Repair'Café soient faits sous couvert de l'association.
 - ✓ La Fondation Vicat nous a contacté suite à une demande de soutien de la part de M. Barbier. La Fondation va offrir tous les sacs de ciment nécessaires à la restauration de l'église.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – 15 février 2022

- Denis Rivière :
 - ✓ Activaux travaux devraient commencer semaine 08.
 - ✓ Projet structurant : échange avec assistant découpage pour le gymnase.
- Alexandre Brechet : plus de facture ENGIE depuis décembre pour l'école
- Philippe Charlety : la STEP avance, le réseau de Bizennes a été raccordé, forage sous l'autoroute prévu en mars.
- David Martin : Commission tourisme CCBE : sentiers de promenade et chemins de terre. Souhaiterait rajouter une nouvelle boucle PDIPR Chemin du Bois des Côtes.
- Nicole Burtin :
 - ✓ Cycle Francophonie avec exposition sur Madagascar et cinéma le 5 mars + dictée à Renage.
 - ✓ La bibliothèque finalise son dossier « La biblio fait son cinéma » avec une première projection prévue le 2 avril.
- Annick Pellerin : Fête de la musique avec 2 groupes : Monada et Psycho.
- Catherine Péron : déclarations de buvette commencent à reprendre
- Pierre Bozon :
 - ✓ Charvet pose de la bâche incendie au hameau du Lac faite.
 - ✓ Piotin doit faire les clôtures autour de la bâche et refait aussi le grillage à l'école.
 - ✓ Glénat est en train de faire les enduits à l'intérieur du clocher de l'église.